

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Compte Administratif et Compte de Gestion**
- **Affectation du résultat 2023 au Budget 2024**
- **Vote du Budget primitif 2024**

⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 16 février 2024

Présents : MMES Virginie BONTEMPS, Bernadette MARQUIS, et MM. Anthony BOULODNINE, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

**Absent :**

M. Dominique AZIER donne procuration à M. Julien POTHIER

**Secrétaire :** M. Anthony LANGEVIN

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2024

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, le compte rendu de la réunion.

N° DCM 03/2024	<b><u>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023</u></b>
-------------------	--

M. Julien POTHIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les résultats du Compte Administratif 2023 « Commune », celui-ci étant identique au compte de gestion 2023 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Julien POTHIER après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les résultats du Compte Administratif 2023 identique au compte de gestion 2023.

N° DCM 04/2024	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b> <b><u>EXERCICE 2023 – BUDGET COMMUNE 2024</u></b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Section de Fonctionnement :**

- un résultat (excédent) 002 276 877,67 €

**Section d'Investissement**

- un solde d'exécution (excédent) 001 de la section d'investissement de 142 384,44 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- compte 001 : excédent d'investissement antérieur reporté : **142 384,44 €**  
 - compte 002 : excédent de fonctionnement : **276 877,67 €**

N° DCM 05/2024	<b><u>BUDGET PRIMITIF – EXERCICE -2024</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire donne la parole à M. Julien POTHIER Adjoint, pour présentation du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2024, comme suit :

- **section de fonctionnement** :

dépenses et recettes ..... 607 463,67 €

- **section d'investissement** :

dépenses et recettes ..... 752 403,75 €

*M. Anthony LANGEVIN demande que l'envoi du budget primitif pour 2025 construit par la commission finances soit envoyé à l'ensemble du conseil pour discussion sur l'éventuels évolutions et avoir un meilleur suivi des dossiers.*

**INFORMATIONS DIVERSES** :

**Projet d'aménagement forestier**

M. Anthony LANGEVIN donne lecture du compte rendu de la réunion du 5 février 2024 pour la présentation du plan d'aménagement forestier de la commune.

Etaient Présents :

M. VICTOR Jean-Pierre (ONF), M. NEVE Fabrice (ONF), Mme ROCHET Bénédicte (ONF), et un stagiaire (3ème), Bernadette MARQUIS (Maire), Dominique AZIER (2ème Adjoint), Anthony LANGEVIN (Conseiller Municipal)

Le plan d'aménagement forestier de la commune était échu depuis 2020. La présentation du nouveau plan se compose de supports de cartes.

**Présentation en salle**

L'aménagement forestier de la commune est un document technique d'une durée de 20 ans. Axé sur 4 thématiques :

- Economique
- Environnement
- Sociale (chasse, schéma d'accueil du public en forêt, ...)
- Protection des risques naturels

C'est un document réglementaire avec un engagement de 2025 à 2044.

La commune compte une superficie de 120,88 ha. Une erreur est en cours de rectification demandé par l'ONF par rapport au cadastre. ( cela concerne parcelles 11 et 13).

Discussion et présentation des cartes sur la forêt avec les essences, l'âge et la production.

### Visite sur parcelles

Une discussion est engagée sur les projets d'aménagement préconisés notamment les désertes et place de retournement par rapport aux grumiers :

- Route de Golbey parcelles 19/18, et parcelles 20/21, voir emplacement au niveau des jonctions entre les lignes de parcelles
- Chemin d'accès pour sortir les grumes parcelle 22. Actuellement, la sortie se fait sur la commune d'Uxegney. Une demande d'autorisation auprès de la commune d'Uxegney peut-être envisagée pour sortir les grumes et réduirait les travaux d'investissements pour la création d'un sortie rue des Frères Mourot.
- Mme ROCHET doit donner à la commune les plans et devis sur le dimensionnement des travaux.

La forêt est en **futaie régulière** avec des traces des accidents météorologiques de 1984 et 1999.

Les essences : Chênes et Hêtres représentent environ 70%, le reste du mélange charmes, bouleau, douglas,...

Carte avec contraintes : Gros bois : parcelles 12-17-16-11-1-6-7 (22ha) pb de régénération. Enlèvement des gros bois pour valoriser les semis naturels.

Parcelles avec beaucoup de hêtres (20 ha) et charmes (3 ha)

**Objectifs** : renouveler les peuplements les plus anciens :

Augmentation de la diversité des peuplements

Sur le terrain : visualisation des parcelles à régénérescence :

↳ REG-t (Régénérescence terminale) parcelles : 1, 16, 17, celles-ci sont en cours pour enlever les gros bois.

↳ .REG-e (Régénérescence en cours) : parcelles : 22,7,6, enlever les intermédiaires pour laisser pousser les gros bois.

Discussion sur un **Ilot de sénescence** est proposé par l'ONF pour la biodiversité sur la **parcelle 11** avec une surface d'1,8 ha.

*Un « **îlot de sénescence** » est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres (**chablis**) et reprise du **cycle sylvigénétique**. C'est un des moyens de soutien de la **biodiversité forestière** en favorisant des espèces et **habitats** liés au bois mort et aux arbres sénescents (porteurs de cavité et abritant davantage d'**épiphytes**). Ils offrent des **habitats** qui améliorent la « **naturalité** » des forêts : on peut y trouver des arbres grands et vieux ainsi que du bois mort, comme on en trouverait dans une forêt **naturelle**, pour permettre la survie des espèces dépendantes de ces milieux. Ces sites ne sont pas eux-mêmes gérés, mais il ne s'agit pas non plus d'un « abandon » ; cette « non-gestion » est un élément à part entière du plan de gestion durable de la forêt . Pour des raisons de sécurité des promeneurs éventuels, ces îlots sont généralement mis en place à distance suffisante des voies de circulation publiques.*

### 2 choix :

- Soit la commune valide ce lieu et laisse les arbres mourir. Cela va prendre des années. Si l'îlot est inscrit sur le Plan d'aménagement, il ne pourra pas en sortir sauf le jour où tous les arbres sont tombés et encore ??
- Soit la commune exploite les arbres (environ 80 arbres avec une estimation de 15 000€ de recettes). Le terrain reste « nu » entre 2 et 3 ans, le temps de voir si la nature reprend le dessus avec des jeunes plants semis naturel et/ou la commune replante.

Après discussion les membres du conseil municipal ne sont pas favorable à la création d'un îlot de sénescence.

### Forêt

M. Anthony LANGEVIN informe de l'abattage de deux arbres de sa propriété privée sont tombés sur la parcelle 18 au lieudit le « pré paqué ». (photos jointes et présentées en conseil)

### Travaux Place de l'église

La société SOTRECA intervenant pour le Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges ont commencé le piquetage des emplacements de candélabres semaine 7 (13 février). A compter du 11 mars la SARL LOR ESPACE VERT de Nancy commencera les travaux d'aménagement pour une durée de 11 semaine.

Une réunion de chantier aura lieu chaque jeudi à 14 heures sur place. La prochaine réunion est prévue le 14 mars 2024.

A partir du 11 mars jusqu'à la fin du chantier, l'arrêt de car de la place de l'église sera transféré au lotissement des Angles (près de la Mairie) pour le primaire, collège, lycée.

### Plan Local d'Urbanisme

Le bureau d'études EOLIS avait proposé un devis complémentaire de 1 536 € TTC intégrant :

- L'élaboration du dossier de saisine à la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) (réécriture du règlement des zones A et N) : 456 € (TTC)
- Reprise totale du dossier de PLU selon la norme CNIG 2017 (reprise du plan de zonage par rapport aux limites de parcelle) : 1 080 € (TTC)

Ce dernier a été retourné auprès du bureau EOLIS signé le 31 janvier 2023 par courriel.

### Maison d'Assistants Maternelles

Mme le Maire informe de la demande écrite de la maison d'assistantes maternelle pour des travaux de rénovation dans l'espace salle de bains et toilettes.

Le conseil municipal accepte la participation pour l'achat de la peinture (200€)

Pour le mobilier, Mme le Maire pense qu'elles devraient se rapprocher de la CAF afin de savoir si elles ne peuvent pas bénéficier d'aides.

### Comptes rendus conseil d'école d'Uxegney

#### Ecole primaire de l'Avière 30 janvier 2024 :

Mme Virginie HIVERT donne compte rendu de la réunion du conseil d'école de l'Avière qui a eu lieu le 30 janvier dernier où il est décidé de modifier l'organisation du temps scolaire, à savoir : réduction du temps de la pause méridienne de 30 minutes donnant les horaires suivants :

8h30 – 12h00 le matin, 13h30 – 16h00 l'après-midi, dans le respect d'une pause méridienne de 1h30

A savoir que les parents ont lancé une enquête auprès des parents de l'école, en demandant le choix du maintien des horaires actuels ou les horaires 8h30 – 12h00 le matin, 13h30 – 16h00 l'après-midi ; sur 165 votants, 97 ont choisi le maintien des horaires actuels et 24 choisissent les nouveaux proposés.

La demande a été soumise au vote du conseil d'école

Personnes présentes pouvant voter 17

Pour : 9

Contre : 5

Abstention : 3

## **Suite au vote la demande de modification d'horaires est acceptée**

### Ecole maternelle Pré des lins du 5 février 2024 :

Le même débat a été évoqué pour la modification de l'organisation du temps scolaire : après consultation des parents d'élève et suite au vote, il est décidé de maintenir les horaires actuels est choisi à l'unanimité.

- Il est souligné que la participation élevée et le choix largement exprimé par les familles doivent être respectés

### Terrains indivision LECOANET

Mme le Maire informe de la rencontre qu'elle a eu avec Mme ANTONIO et sa filleule au sujet des terrains qui desservent son terrain, ceux-ci sont scabreux, du au passage des véhicules pour accéder à leur terrain. Trois parcelles de terrains appartiennent à ce jour à l'indivision LECOANET (superficie de 199m<sup>2</sup>) ainsi qu'une parcelle a la commune (1 151m<sup>2</sup>). la parcelle communale a une emprise que limitée sur le chemin (quelques m<sup>2</sup>).

Lors de la construction de la maison de la fille de Mme LECOANET, le Maire de l'époque avait établi une autorisation provisoire de passage sur la parcelle communale.

La maison de Mme LECOANET a été par la suite vendue, sans que de droit de passage soit acté. Ni pour la partie communale, ni pour les terrains LECOANET.

La filleule de Mme ANTONIO demande que le terrain communal soit remis en état afin qu'elle n'abime pas sa voiture.

Après discussion avec Mmes LECOANET, celles-ci acceptent de vendre les trois parcelles de terrain.

Après échange au tour de la table, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas que la commune achète les terrains de Mmes LECOANET, pour créer un chemin.

Exprime que les personnes qui empruntent ces terrains avec leur véhicule commencent à l'entretenir et les remettent en état.

Mme le Maire informe que M. Dominique AZIER s'est proposé d'arraser la bute du chemin. Après discussion le conseil demande de le faire que sur la parcelle communale et non sur les parcelles privées. Si M. Dominique AZIER le fait sur l'ensemble des parcelles privés, cela sera fait d'un point de vue privé par M. AZIER et non d'une demande de la commune.

### Distribution du bulletin

Le bulletin communal sera distribué à partir du 23 février 2024

### Journée de l'environnement

La date retenue sera le samedi 23 mars. Le SICOVAD fera une animation pédagogique avec distribution de bio-sceau. M. Jean-Louis MULLER, employé communal, sera référent pour la maintenance des composteurs collectifs. Pour cette journée, prévoir le matériel (sacs, gants, ...) auprès du SICOVAD.

### Réunion publique

Le samedi 9 mars, une réunion publique sera organisée comme l'an dernier. Les thèmes abordés seront le bilan 2023 et actions 2024. Une discussion sur les ZAEN (Zones d'Accélération de Energies Renouvelables) sera proposé à l'assemblée. Une mise à l'honneur d'une mention bac.

GEMAPI

La commune se situe sur GEMAPI Moselle Amont. A partir du 21 février, une étude sera menée sur l'Avière. Entre mars et juin, une personne passera sur les terrains le long de l'Avière.

Prévoir dans la prochaine Newsletter l'avis de passage.

Manceuvres pompiers

Le 28 janvier, une manœuvre de pompiers a eu lieu dans la mairie. Normalement, une deuxième manœuvre aura lieu courant mai/juin avec pour thème : accident de bûcheronnage et accident de chasse. Les affouagistes et les chasseurs seront conviés.

Fraisât

M. Jean-Louis MULLER a commencé à reboucher les trous route de Thaon.

Séance levée à 22H37